

Fiche de données de sécurité CE

Wachendorff-Chemie GmbH

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 1 sur 9

SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identification du produit

Winterhalter C 141

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange

Désinfection alcoolique rapide pour la transformation des produits alimentaires

1.3. Renseignements sur le fournisseur qui remet la fiche de données de sécurité

Nom de la société :	Wachendorff-Chemie GmbH	
Rue :	Langbaughstr. 15	
Ville :	53842 Troisdorf – Allemagne	
Téléphone :	+49 2241-3923-0	Fax : +49 2241-3923-90
Contact :	Dr. Grönen	Téléphone : +49 2241-3923-16
E-mail :	juergen.groenen@rheosol.de	
Service transmettant les informations :	Sécurité des produits	

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Wachendorff Chemie : 02241-3923-16 aux heures de bureau de 8 h à 17 h ou en cas d'urgence appeler le 112

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 2 sur 9

SECTION 2 : Dangers possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Phrases R :
Inflammable

Classification SGH

Classes de danger :
Liquides inflammables : liquides inflammables classe 3
Toxicité aiguë : toxicité aiguë 4
Toxicité aiguë : toxicité aiguë 4
Dommages oculaires graves/irritation des yeux : Irritation des yeux. 2
Indications de danger :
Liquide et vapeur inflammables.
Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.
Provoque une forte irritation oculaire.

2.2. Éléments de marquage

Mot-clé : Attention
Pictogramme : GHS02-GHS07



Indications de danger

H226 Liquide et vapeur inflammables.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.
H319 Provoque une forte irritation oculaire.

Conseils de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : En cas de malaise appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330 Se rincer la bouche.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.
P312 En cas de malaise appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes.
Retirer si possible les lentilles de contact. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/requérir une assistance médicale.
P 501 Elimination conformément aux prescriptions légales.

Conseils sur le marquage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales applicables.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

N° CE	Désignation	Teneur
N° CAS	Classification	

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 3 sur 9

N° d'indice	Classification SGH	
N° REACH		
200-578-6	Éthanol (ou alcool éthylique)	35 - < 40 %
64-17-5	F - Facilement inflammable R11	
603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225	
200-661-7	Propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	10 - < 15 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, irritant Xi R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 ; H225 H319 H336	

Texte intégral des phrases R, H et EUH : voir la section 16.

Informations supplémentaires

Remarque : ces caractéristiques de dangerosité correspondent aux propriétés des ingrédients purs.

Texte intégral des phrases R, H et EUH : voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Retirer immédiatement les vêtements souillés et les éliminer en respectant les directives de sécurité.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec : de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si des troubles apparaissent ou persistent, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Ne PAS provoquer de vomissement. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau par petites gorgées (effet de dilution). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.3 Indication sur des soins médicaux immédiats ou traitements particuliers

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 4 sur 9

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Pour l'extinction utiliser du sable, de la poudre sèche d'extinction ou une mousse résistant aux alcools. Eau pulvérisée - Dioxyde de carbone (CO2)

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Les vapeurs émises sont plus lourdes que l'air. Risque de formation de mélanges explosifs air/vapeur. Formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

En cas d'incendie : utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Procédur

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Assurer une ventilation suffisante.

e Précautions individuelles - Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter l'expansion en surface (p. ex. par endiguement ou barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Matériel approprié pour le ramassage : absorbant universel.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, molleton).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Laver abondamment à l'eau.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une utilisation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas respirer les gaz/les fumées/les vapeurs/les aérosols. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.

Protection contre l'incendie et les explosions

Protection contre l'incendie et les explosions : Tenir à l'écart des sources d'ignition - ne pas fumer. Tenir à l'écart des surfaces chaudes.

Informations supplémentaires concernant la manipulation

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions pour assurer la sécurité du stockage en tenant compte des éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients

Les récipients doivent être fermés de manière étanche et conservés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger contre :

rayonnement UV/lumière du soleil.

Gel.

Informations concernant le stockage commun

Ne pas stocker avec :

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 5 sur 9

les substances inflammables
Agents comburants (oxydants)

Informations supplémentaires concernant les conditions de stockage

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon les TGRS 510 (règles techniques allemandes pour les substances dangereuses) : 13

7.3. Conditions d'utilisation finale

Aucune information disponible.

SECTION 8 : Limitation et contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	F/m ³	Valeur limite	Type
64-17-5	Éthanol	500	960		2(II)	
67-63-0	Propane-2-	200	500		2(II)	

Valeurs limites biologiques (TRGS 903)

N° CAS	Désignation	Paramètre	Valeurs limite	Matériau d'essai	Moment de l'essai
67-63-0	Propane-2-ol	Acétone	25 mg/l	B	b

8.2. Limitation et contrôle de l'exposition

Mesures de protection et d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ni prendre des drogues sur le lieu le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes.

Protection des mains

Gants. Matériel approprié : PVC (polychlorure de vinyle). NBR (caoutchouc nitrile). FKM (caoutchouc fluoré). PVC (polychlorure de vinyle).

Protection du corps

Protection du corps : non nécessaire.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : ventilation insuffisante
manipulation de grandes quantités
dépassement de la valeur limite

Protection respiratoire appropriée :
Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140) Type A, AX

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 5 sur 9

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Indications sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État du produit : liquide
Couleur : incolore
Odeur : alcool

Méthode d'essai

Valeur du pH : env. 7

Changements d'état

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : env. 80 °C

Point d'éclair : 23,5 °C

Limite inférieure d'explosivité : 2 % vol.

Limite supérieure d'explosivité : 19 % vol.

Température d'auto-ignition : 425 °C

Pression de vapeur : (à 20 °C) 50 hPa

Pression de vapeur : (à 50 °C) 293 hPa

Densité : 0,91 g/cm³

Solubilité dans l'eau : miscible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.2 Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Lorsqu'il est chauffé : danger d'auto-ignition.

10.5. Matériaux incompatibles

Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Agents oxydants. Acide sulfurique et acide sulfureux. Acide nitrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est stable. Une longue et forte exposition aux rayons du soleil peut conduire à la formation de peroxydes explosifs dans le produit

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation et par ingestion.

ATEmix calculé

ATE (voie orale) 660,0 mg/kg ; ATE (voie dermique) 1280,0 mg/kg

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 6 sur 9

N° CAS	Désignation				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol (ou alcool éthylique)				
	Voie orale	LD50	6 200 mg/kg	Rat	IUCLID
	Inhalation (4 h) de vapeur	LC50	95,6 mg/l	Rat	RTECS
67-63-0	Propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol				
	Voie orale	LD50	5 045 mg/kg	Rat	
	Voie dermique	LD50	12 800 mg/kg	Lapin	

Effet d'irritation et effet corrosif

Effet d'irritation sur la peau : légèrement irritant.

Effet d'irritation sur les yeux : irritant.

après inhalation : légèrement irritant.

Effets sensibilisants

Expérience pratique. Non sensibilisant.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Non connus.

Effets cancérogènes, mutagènes et tératogènes

Non connus.

Autres informations sur les tests

Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut causer une irritation de la peau. (Dermatite) Une exposition prolongée/répétée peut provoquer de la fatigue et des étourdissements.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol (ou alcool éthylique)					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 mg/l	9268 - 14221	48 h	Daphnia magna	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité tels qu'ils sont définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

12.3. Coefficient de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
64-17-5	Éthanol (ou alcool éthylique)	-0,31
67-63-0	Propan-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'existe pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Autres effets nocifs

Il n'existe pas de données disponibles pour le mélange.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 7 sur 9

Informations supplémentaires

Ne pas jeter non dilué ni en grandes quantités dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

SECTION 13 : Conseils sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Éliminer conformément aux prescriptions légales. Remettre aux sociétés d'élimination de déchets agréées.

Code déchet du produit

070699 Déchets provenant des procédés de la chimie organique ; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques ; déchets non spécifiés ailleurs.

Code déchet des résidus de produit

070699 Déchets provenant des procédés de la chimie organique ; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques ; déchets non spécifiés ailleurs.

Élimination des emballages souillés et détergents recommandés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : Indications sur le transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU : | UN 1987 |
| 14.2. Désignation exacte
des Nations unies : | ALCOOL, N.S.A. |
| 14.3. Classe de danger pour le
transport : | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage : | 3 |

Étiquette de danger :



- | | |
|-------------------------------------|---------|
| Code de classification : | F1 |
| Précautions particulières : | 274 601 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 l |
| Catégorie de transport : | 3 |
| Numéro d'identification du danger : | 30 |
| Code de restriction en tunnel : | D/E |

Autres informations pertinentes sur le transport terrestre

Quantité exceptée : E1

Transport fluvial (ADN)

- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU : | UN 1987 |
| 14.2. Désignation exacte
des Nations unies : | ALCOOL, N.S.A. |
| 14.3. Classe de danger pour le
transport : | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage : | III |
| Étiquette de danger : | 3 |

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 8 sur 9



Code de classification : F1
 Précautions particulières : 274 601
 Quantité limitée (LQ) : 5 l

Autres informations pertinentes sur le transport fluvial

Quantité exceptée : E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU : UN 1987
14.2. Désignation exacte des Nations unies : ALCOOLS, N.S.A.
14.3. Classe de danger pour le transport : 3
14.4. Groupe d'emballage : 3

Étiquette de danger :



Précautions particulières : 223, 274
 Quantité limitée (LQ) : 5 l
 EmS : F-E, S-D

Autres informations pertinentes sur le transport maritime

Quantité exceptée : E1 Précautions
 particulières : 223, 274, 330, 944

Transport aérien (OACI)

14.1. Numéro ONU : UN 1987
14.2. Désignation exacte des Nations unies : ALCOOLS, N.S.A.
14.3. Classe de danger pour le transport : 3
14.4. Groupe d'emballage : 3

Étiquette de danger :



Précautions particulières : A3 A180
 Quantité limitée (LQ) Passenger : 10 l
 Instruction d'emballage IATA - Passenger : 355
 Quantité maximale IATA - Passenger : 60 l
 Instruction d'emballage IATA - Cargo : 366
 Quantité maximale IATA - Cargo : 220 l

Autres informations pertinentes sur le transport aérien

Quantité exceptée : E1
 Passenger-LQ : Y344

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Règles de sécurité et de protection de la santé et de l'environnement/ règles spécifiques pour la substance ou le mélange

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Winterhalter C 141

Date d'impression : 17/11/2014

Numéro d'article : 205110WH_GHS

Page 9 sur 9

Dispositions de l'UE :

Informations selon la directive
COV : 50,5 % (459,55 g/l)

Dispositions nationales

1 - peu polluant
Classe de pollution des eaux : Loi des mélanges selon l'annexe 4 n° 3 du règlement allemand VwVwS

Statut :

Numéro d'enregistrement de produit biocide : N-24104

Informations supplémentaires

N° de produit Institut BfR : 2005956 (base de données d'information sur les poisons)

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases R (numéro et texte intégral)

- 11 Facilement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeur inflammables.
- H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires

Respecter les instructions d'utilisation figurant sur l'étiquette. Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et n'établissent aucun rapport juridique contractuel.

(Les données concernant les ingrédients dangereux sont tirées de la dernière version en vigueur de la fiche de données de sécurité du fournisseur.)